



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Olivier Véran,
ministre des Solidarités
et de la Santé**

**Brigitte Klinkert,
ministre déléguée auprès de la
ministre du Travail, de l'Emploi et
de l'Insertion, chargée de
l'Insertion**

Communiqué de presse

Paris, le 28 mai 2021

**Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :
le Gouvernement renforce les solutions de mobilité
pour améliorer l'accès à l'emploi**

En France près de 7 millions de personnes connaissent des difficultés à se déplacer, soit environ 20 % de la population en âge de travailler. 28% des personnes en insertion professionnelle abandonnent leur emploi ou leur formation pour des raisons de mobilité.

Les freins à la mobilité sont variés : appréhension à prendre les transports en commun, difficulté à prendre un billet de train, méconnaissance des solutions de transports sur son territoire, financement du permis de conduire, absence de véhicules pour rejoindre son lieu de formation ou de travail, etc.

Le Gouvernement met en œuvre **un ensemble de solutions pour que chaque personne éloignée de l'emploi puisse** trouver un accompagnement, une solution pratique ou une solution de financement pour **retrouver l'autonomie dans ses déplacements**.

Pour répondre à cet enjeu, dans le cadre des mesures de renforcement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncées en octobre 2020 par le Premier ministre, **le Gouvernement dédie 70 millions d'euros pour mettre en œuvre les mesures suivantes :**

- **L'installation de 30 plateformes mobilité dans les zones non encore pourvues.** Ces nouveaux lieux d'accueil et d'accompagnement à la levée des freins liés à la mobilité permettront d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes en recherche d'emploi vers les solutions adéquates. L'Etat renforce les moyens de Pôle Emploi et des Conseils départementaux pour financer cet accompagnement.
- **L'investissement dans le secteur de la mobilité solidaire :** pour multiplier les solutions de location et réparation de voitures ou de deux-roues à prix accessible, d'auto-partage et de mise à disposition de véhicules, de formation et d'accompagnement. En soutenant les structures d'insertion par l'activité économique porteuses de projets de mobilité solidaires l'objectif est de créer des emplois pour des personnes en insertion.
- **Le renforcement du « micro-crédit mobilité »** pour financer l'acquisition d'une voiture ou d'un deux roues, le permis de conduire ou l'assurance automobile en complément des autres aides disponibles pour les demandeurs d'emploi, notamment celles de Pôle emploi et des missions locales.

Ainsi, concrètement :

- Un demandeur d'emploi ou toute personne éloignée de l'emploi se verra proposer par son conseiller Pôle Emploi ou le travailleur social qui le suit, **un diagnostic mobilité et un accompagnement spécifique** par une plateforme mobilité jusqu'au retour à l'autonomie.
- **150 projets « mobilité » ont été conventionnés pour 5 millions d'euros au mois de janvier 2021** dans le cadre du plan de relance pour l'inclusion avec des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées. Ils s'accompagnent de la création de 800 emplois dans le secteur. Pour poursuivre cette dynamique d'investissement et répondre rapidement aux besoins, [l'appel à projets lancé par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion en avril dernier](#) consacre **12,5 millions d'euros pour soutenir des projets de mobilité solidaire** (dépôt des projets attendu pour le 15 juin).
- Enfin, **l'Etat augmente de 50% le montant de sa garantie pour augmenter le nombre de micro-crédits destinés à lever les freins à la mobilité des personnes précaires** (qui n'ont pas accès au crédit classique). Cela permettra d'effectuer **26 000 prêts par an environ** pour acquérir/réparer une voiture ou un deux roues, financer le permis de conduire ou l'assurance auto.

Exemples :

- **Sébastien, 43 ans, est salarié d'un chantier d'insertion dans le maraîchage bio et habite à 30 kilomètres de son lieu de travail.** Un voisin l'avait véhiculé pour passer les entretiens d'embauche, Pôle Emploi avait pris en charge les frais (0,2 centimes/km). Maintenant qu'il a trouvé cet emploi, le garage solidaire que lui a indiqué Pôle Emploi lui propose la location d'un véhicule à faible coût
- **Kenza, 42 ans, bénéficiaire du RSA, accompagnée par un travailleur social du Conseil départemental, appréhende de prendre les transports en commun.** Or elle a pour projet de suivre une formation. Le conseiller de la plateforme mobilité qui vient d'être créée avec le soutien du Conseil départemental et de l'Etat, après avoir identifié les freins, lui propose de l'aider à se repérer dans l'espace et l'accompagne la 1ère fois qu'elle doit prendre les transports en commun afin de se rendre sur le lieu de sa formation.
- **Melissa, 27 ans, n'a pas le permis,** habite dans un petit village et la gare la plus proche est à 4 kilomètres. Pôle Emploi la met en lien avec un conseiller mobilité d'une plateforme mobilité qui envisage avec elle toutes les possibilités pour être autonome dans ses déplacements. Elle décide d'apprendre à faire du vélo et d'acheter un vélo électrique. La plateforme mobilité organise des cours pour apprendre à pédaler. Pour financer son vélo, avec l'aide de son conseiller mobilité, elle mobilise les aides de sa Région et complète avec un micro-crédit mobilité. Elle remboursera 30 € par mois pendant 1 an et demi.
- **Léo, 22 ans, a trouvé un stage mais ne peut pas d'y rendre,** d'autant que les horaires sont atypiques. La plateforme mobilité de son département a mis en place un système d'auto-partage qui lui permet d'utiliser la voiture de son voisin qui ne travaille que le matin.
- **Christine, 50 ans, habite le centre-ville de Dijon, est sans emploi** suite à la fermeture de son entreprise l'an dernier. Elle souhaite se reconvertir, travailler auprès des personnes âgées et aimerait déménager à la campagne. Avec l'aide de Pôle Emploi, elle identifie des offres intéressantes en Mayenne où beaucoup d'offres sont non pourvues. Elle saute le pas et est accompagnée pour mettre en œuvre son projet, jusqu'à son installation sur place !

Les aides financières à la mobilité proposées par l'Etat sont répertoriées :

- pour les jeunes : sur [la plateforme #1jeune1solution](#)
- pour les demandeurs d'emploi, sur le site de Pôle Emploi : <https://clara.pole-emploi.fr/aides/type/aide-a-la-mobilite>

Pour des précisions sur le micro-crédit : <https://www.france-microcredit.org/>

"La mobilité est toujours une condition de l'emploi et de l'insertion. Se déplacer pour suivre une formation, passer un entretien ou se rendre sur son nouveau lieu de travail, c'est un enjeu essentiel et chacun doit pouvoir le faire, sur tous les territoires. Trop souvent, des opportunités s'envolent et des mains tendues ne peuvent être saisies, faute d'un moyen de transport adapté. Le gouvernement s'engage donc à proposer des solutions concrètes d'accompagnement à la mobilité, pour que la distance ne se transforme jamais en obstacle infranchissable. Ces kilomètres parcourus chaque jour doivent être un aller-simple vers l'autonomie. Ils le seront. ». déclare **Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé.**

« Je constate tous les jours que la mobilité est un frein majeur de retour à l'emploi. Plus d'accompagnement, plus de services, plus de financements : nous combinons les solutions pour permettre à chacun, y compris en zones rurales, de retrouver une autonomie dans ses déplacements et faire aboutir ainsi son projet professionnel. Nous soutenons par la même occasion des activités créatrices de valeur et créons des emplois qui redonnent de l'espoir aux plus fragiles : c'est doublement utile ! L'inclusion est une solidarité gagnante pour tous, faisons-la vivre ensemble ! », déclare **Brigitte KLINKERT, ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion**

Ministère des Solidarités et de la Santé

Cabinet d'Olivier Véran

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet de Brigitte Klinkert

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)